

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020508

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 5279 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENDANNA Med 90 1807

Date de naissance : 1949

Adresse : 1 Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca - Maroc

Tél. : 05 22 5556111 Total des frais engagés : 500 + 350 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Imen BEN MAHMOUD
Psychiatre - Psychothérapeute sexologue
Espace Allal Ben Abdellah - 6ème étage EL Mansour
(au dessus de l'agence de la poste) - Casablanca - Marakech
Tel : 05 24 29 00 19

Date de consultation : 07/03/2024

Nom et prénom du malade : Bendanna Mohammed Age : 75

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : F321

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 12 AVR 2024

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tifra-Kech Le : 07/03/2024

Signature de l'adhérent : 4/14 - 2024

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/03/2021	CN PSY		500.00	Docteur Iman BEN MAIMOUN Psychiatre (Psychanalyste - Psychothérapeute - Psychothérapeute de couple) - Marrakech Téléphone : 0524 41 11 11 Email : imanbenmaimoun@gmail.com Site : www.imanbenmaimoun.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE BENSALÉH Place Ben Saleh 100 Marrakech Tel: 05 24 45 10 33 00 74 Tel: 05 24 37 88 82	07/3/2011	35,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Imen Ben Mahmoud

Psychiatre-Sexologue

Psychothérapeute

Thérapie de couple - Sexologie

Thérapie cognitive et comportementale

Addictologie - gériatropsychiatrie



الدكتورة إيمان بن محمود

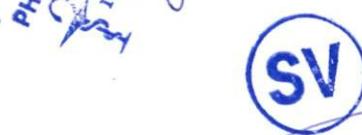
مختصة في الأمراض النفسية

الاضطرابات الجنسية - العلاج النفسي

علاج الإضطرابات الجنسية والعلاقات الزوجية

العلاج المعرفي والسلوكي - علاج الأدمان

الطب النفسي للشيخوخة



Marrakech le : 09/10/2024

M. Mohamed Boudenne

0 - 0 - 8 à 10 gout

13911062880

à 03 semaines

Docteur Imen BEN MAHMOUD
Psychiatre - Psychothérapeute - Sexologue
Espace Al Abrar , 3 eme étage , N°15 , Av Yacoub El Mansour
(au dessus de Carrefour Market Majorelle) - Marrakech
Tél : 05 24 29 00 19

فضاء الأبرار ، الطابق الثالث، رقم 15، شارع يعقوب المنصور فوق كارفور ماركت ماجورال ، مراكش

Espace Al Abrar , 3 eme étage , N°15 , Av Yacoub El Mansour (Au dessus de Carrefour Market Majorelle) , Marrakech

0524290019

imeneben83@gmail.com

